



Direction territoriale
Grand Est

Monsieur Alain FERSTLER
Président du CLUB VOSGIEN

7 Rue du Travail
67000 STRASBOURG CEDEX

Affaire suivie par : Rodolphe PIERRAT
Téléphone : 03 88 76 81 94
Courriel : rocolphe.pierrat@onf.fr

Strasbourg, le 19 décembre 2019

Site de Strasbourg
Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 76 76 40
Fax : 03 88 76 76 50

N.Réf : JPR/CB/RP
Objet : Changements climatiques

Site de Nancy
5, rue Girardet
CS 65219
54052 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 17 74 10
Fax : 03 83 32 09 89

Monsieur le Président,

Les conditions météorologiques de ces dernières années ont été exceptionnelles, particulièrement en 2018 et 2019 où ont été observés des épisodes de sécheresses et de canicules intenses et inhabituellement longs.

Site de Saint-Memmie
10, rue Pasteur
51 470 Saint-Memmie
Tél. : 03 26 21 89 10
Fax : 03 26 21 89 29

L'évolution des conditions météorologiques de ces dernières années a un impact indéniable sur les forêts. On constate que de nombreux arbres se trouvent fragilisés et présentent des branches ou des cimes sèches, parfois peu visibles. On constate également de nombreux cas d'attaques parasitaires sur plusieurs essences forestières et une mortalité accrue de différents peuplements. Les effets constatés et les cas de dépérissement évoluent rapidement sans que les arbres en cause soient systématiquement exploités. Ces éléments ont conduit l'Office National des Forêts à déclencher une crise.

Ces différentes situations peuvent présenter un risque pour la sécurité des biens et des personnes présentes en forêt.

dt.grand-est@onf.fr

Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles et inédites, nos services invitent le public à la plus grande prudence. Des recommandations ont été relayées à l'occasion d'articles de presse ou nos personnels via différents canaux.

...



Au vu de ces éléments, je vous recommande vivement de sensibiliser vos responsables de section pour qu'ils aient bien conscience du contexte actuel de crise et qu'ils en tiennent compte dans les opérations d'entretien qu'ils organisent. Il apparaît notamment essentiel que nos services soient prévenus en cas d'arbres ou de branches présentant un danger sur les sentiers et leurs abords en forêt domaniale et que l'accès du public soit suspendu en cas de péril imminent, conformément à l'article 4 du contrat cadre de partenariat. En forêt des collectivités, je vous invite à porter la même attention et à contacter la collectivité propriétaire en cas de difficulté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très sincère considération.

Le Directeur Territorial

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line extending to the right.

Jean-Pierre RENAUD